

<http://ugtg.org/spip.php?article1916>



Communique de l'UGTG à propos de la convocation de LENDO ET COUPIN devant la Cour d'appel Mardi 15 Janvier



013 à 08H00

Date de mise en ligne : lundi 14 janvier 2013

- La Centrale UGTG -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Le 26 mai 2011, Charly LENDO et Téry COUPIN se présentaient devant le tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre. Sur la base d'un dossier bâclé, monté à la hâte que le procureur s'était présenté à l'audience avec comme seul objectif : faire condamner Charly LENDO coûte que coûte, même au mépris de la loi. L'avocat du patronat a même affirmé devant le tribunal que Téry COUPIN ne l'intéressait pas et qu'il était là pour Charly LENDO. Les patrons de l'hôtellerie veulent la tête de Charly.

Devant la mobilisation des travailleurs devant le tribunal et la technicité des avocats de la défense, le tribunal a été contraint d'annuler purement et simplement la procédure. Et le procureur de l'époque, d'un ton revancharde, promettait de reconvoquer nos camarades.

Ce sera chose faite le 03 mai 2012. Comme le 26 mai 2011, le tribunal conclut à la nullité des citations et décide « **qu'il convient de renvoyer le parquet à mieux se pourvoir** » .

Nouvelle convocation Mardi 05 juillet 2012 pour une quatrième audience. Il en ressort clairement qu'il s'agit d'un procès en sorcellerie dans le seul but d'éliminer Charly LENDO de toutes négociations collectives dans le secteur de l'hôtellerie. D'ailleurs, c'est là la principale demande du Groupement des Hôteliers. Nous avons découvert ce jour là, que le GHTG, qui se revendique comme étant une organisation patronale représentative, n'a en fait aucune existence juridique.

Le tribunal visiblement embarrassé par ce dossier, a déclaré nulle la convocation de Charly LENDO. Quant à Téry COUPIN, ni le GHTG, ni le parquet n'étaient en mesure d'expliquer pourquoi il était convoqué dans ce dossier. Le procureur a encore décidé de faire appel.

Nos deux camarades sont donc, une nouvelle fois, convoqués devant la justice coloniale française le MARDI 15 JANVIER 2013 A 08 H 00 à la COUR D'APPEL de BASSE-TERRE.

Visiblement, ils n'ont pas la même « chance » que la fameuse automobiliste d'ascendance béké « poursuivie » pour insultes à caractère raciste. Rappelez-vous, le jour de l'audience, le vice procureur a répété à trois reprises : « **le parquet a fait une boulette** » . Le tribunal s'est donc déclaré non valablement saisi sur ce chef de prévention et a « **renvoyé le parquet à mieux se pourvoir** » . A l'issue du délibéré, le procureur a annoncé qu'il n'y aurait pas de nouvelles poursuites, estimant la réponse judiciaire « **satisfaisante** » .

L'UGTG réaffirme qu'il s'agit bien d'un acharnement judiciaire organisé pour nuire à l'UGTG et singulièrement à Charly LENDO, Secrétaire Général de l'UTHTR-UGTG et Secrétaire Général adjoint de l'UGTG.

Toutes ces manoeuvres, ces convocations, ces procès, ont pour but de criminaliser l'action syndicale et de tenter de mettre fin à toute contestation en Guadeloupe.

**NON. NOU PÉKÉ ASEPTÉ TRIBILASYON É MÉPRI !
NON A LA REPRESSION - NON AU MÉPRIS !**

Le Secr taire G n ral

Elie DOMOTA

Pointe- -pitre, le 13 Janvier 2013